



CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 MARS 2025 à 17H00, SALLE DU GRAND CONSEIL à LAUSANNE

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024
4. Communication du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 2025/01 – Demande de crédit de CHF 170'000.-- pour la rénovation du Château d'Eau de Montmagny
7. Préavis municipal n° 2025/02 – Nouveaux panneaux d'entrée de localité (PEL) de CHF 90'000.--.
8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Simon Jaunin « Revitalisation de la Petite Glâne : création d'une demi berge et modification des plans d'enquête »
9. Interpellations – postulats – motions
10. Informations des délégué.e.s dans les associations intercommunales
11. Divers et propositions diverses

Il est 17h00. Le **Président** ouvre la séance, la première de cette année 2025. Cette séance est particulière puisqu'elle se déroule hors du territoire communal, au Parlement vaudois à Lausanne. Il salue la présence de la Municipalité au complet, ainsi que des représentants de la presse.

Le **Président** rappelle que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cette séance est également diffusée en direct sur Internet. Le Conseil communal a été convoqué dans les délais par lettre datée du 25 février 2025.

La secrétaire Mme Elisabeth Christinat étant absente aujourd'hui, elle est remplacée par la conseillère communale, Mme Amélie Besse, laquelle est remerciée. Il est précisé que cette dernière peut bien entendu participer au débat et voter en sa qualité de conseillère.

1. Appel

Les Conseillers-ères sont priés de valider leur présence en appuyant sur l'un des boutons « Oui, non ou abstention ».

39 membres présents sur 50. Le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Les personnes absentes aujourd'hui sont toutes excusées.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis en même temps que la convocation. Le **Président** demande si cet ordre du jour suscite des remarques. Ce n'est pas le cas et il passe au vote. Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 37 oui – 0 non - 0 abstention. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Le **Président** informe les membres du Conseil qu'aucune remarque n'a été adressée au bureau. Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au vote.

Résultat du vote : 38 oui – 0 non - 0 abstention. **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité** avec les remerciements à notre secrétaire pour sa rédaction.

4. Communications du bureau

Tout d'abord le **Président** rappelle qu'il a été décidé lors de la séance du 12 mars 2024 de renoncer aux jetons de présence pour cette séance d'aujourd'hui à Lausanne, dans le but de ne pas grever les finances communales. La Municipalité en a décidé de même.

Puis le **Président** informe les Conseillers-ères sur les points ci-après :

- 1 Dernière votation fédérale du 9 février 2025 concernant l'initiative pour la responsabilité environnementale : Tout comme le canton et la Confédération, Vully-les-Lac a refusé l'objet mais avec un pourcentage plus important à 75,3%. Le taux de participation a été très largement supérieur à celui du canton et du pays, à 39%. Le dépouillement s'est très bien déroulé, le Bureau électoral composé de 5 personnes a traité les 927 bulletins entrés en deux heures.
- 2 Les prochaines votations auront lieu le 28 septembre 2025, le scrutin du 19 mai 2025 étant annulé. Toujours dans le cadre des votations et l'information du Bureau électoral, dans une prochaine publication officielle de la commune, il sera rappelé à la population quelques dispositions à respecter pour que leur vote soit pris en considération. Notamment de ne pas oublier de signer sa carte de vote, d'indiquer sa date de naissance et non la date du jour du vote et de bien remplir sa propre carte de vote et non pas celle d'un autre membre du foyer. Ce sont les erreurs les plus fréquemment rencontrées et qui rendent le bulletin de vote non valable.
- 3 Mise en consultation par le canton de l'avant-projet de révision totale de la Loi sur les communes : L'actuelle loi date de 1956 et n'a jamais fait l'objet d'une réforme d'envergure. Les révisions portent sur quatre thèmes principaux, le fonctionnement des autorités communales et leurs relations, le rôle de l'état à l'égard des communes, l'intercommunalité et les finances. Pour les municipalités, il est prévu des mesures pour accroître la collégialité. Il s'agit notamment de l'obligation pour l'exécutif de se doter d'un règlement de fonctionnement, de s'entendre autour d'un programme de législature et d'un plan financier. Il est proposé de renforcer les administrations communales en les professionnalisant de manière à permettre à la municipalité de se concentrer sur le rôle politique. Enfin, les attributions et compétences du conseil communal sont également précisées de même que celles des commissions de gestion et des finances. Au niveau intercommunal, il est notamment préconisé

de limiter la taille des associations de communes. Sur le plan financier, en plus du nouveau modèle comptable MCH2, il est prévu le remplacement du plafond d'endettement par un plafond des emprunts de compétences du législatif. Cette consultation est ouverte jusqu'à la fin du mois de mars 2025. L'objectif est de viser une entrée en vigueur de la nouvelle loi pour la prochaine législature communale, soit le 1er juillet 2026. Le bureau du conseil de Vully-les-Lacs n'organisera pas de groupe de travail. Cependant la consultation est ouverte à chacun et à chacune à titre individuel et les informations ont été transmises par e-mail.

- 4 Toujours au niveau des communications et en prévision des élections communales de l'année prochaine, en 2026, le Conseil d'Etat a fixé les dates des différentes élections. L'élection du Conseil communal et du premier tour de la Municipalité se dérouleront le 8 mars 2026 avec le dépôt des listes entre le 5 et le 12 janvier 2026. En vue de cette prochaine législature 2026-2031, le Conseil doit se déterminer d'ici au 30 juin 2025 sur la composition de notre Municipalité et de notre Conseil communal, à savoir le nombre de conseillers municipaux entre 3 et 9 et le nombre de conseillers communaux entre 35 et 70 pour les communes qui sont entre 1 000 et 5 000 habitants, ce qui est le cas pour Vully-les-Lacs. Pour ce faire, la Municipalité soumettra un préavis pour l'un de ses deux prochains conseils de ce printemps.

5. Communications municipales

M. François Haenni, municipal, va présenter l'évolution du plan directeur intercommunal des rives.

Il s'agit d'un sujet qui a passablement avancé ces derniers mois et que la Municipalité avait à cœur de présenter de manière plus détaillée et transparente, notamment sur les enjeux. Il s'agit finalement d'une sorte de PACOM au niveau régional.

L'intervention sera structurée avec dans un premier temps un bref rappel historique, un bref rappel des bases légales, les objectifs posés dans ce plan directeur intercommunal, puis plus de détails du projet, le tout documenté avec des plans. Le projet devra être aussi validé par le législatif communal. Enfin les explications sur les différentes étapes qui vont intervenir pour cette année 2025 avant d'ouvrir les questions.

Tout d'abord au niveau de l'historique, il faut se rappeler que ce plan directeur intercommunal des rives est la suite de la première étape, soit la renaturation de l'embouchure de la Broye, demandée par les services cantonaux. C'est un besoin de centraliser toutes les places d'amarrage qui sont le long de la Broye et posent problème par rapport à la protection de la faune.

Cette deuxième étape a eu comme conséquence d'élaborer un projet qui a été déposé au canton comme examen préliminaire avec une possibilité de tout centraliser en un point, donc de créer un port entre l'embouchure de la Broye et la plage et de profiter finalement de moderniser la zone du camping et du stationnement. Ceci a posé un problème et il y a eu un retour négatif parce que ce n'est pas conforme à la LATC, la loi sur l'aménagement du territoire, à la loi cantonale ainsi que non conforme également à une affectation de SDI donc zone agricole.

Au final il n'y avait pas la base légale pour tous les projets de réaménagement au niveau des rives. Sur le plan de 1982, par exemple là où est mentionné un parking, c'est aujourd'hui là où il y a l'école. Le parking d'aujourd'hui est placé de manière illicite. La Municipalité a eu plusieurs contacts auprès de différents services cantonaux jusqu'à finalement une escalade au niveau du Conseil d'Etat. Une solution a été trouvée, soit créer comme base légale un plan directeur intercommunal. Il doit y avoir une vision régionale pour aboutir avec un projet comme celui-là.

En septembre 2023, nous avons eu les directives qui précisent quelles thématiques doivent être traitées dans ce plan directeur intercommunal. Il a également été demandé d'avoir un plan directeur pour les rives vaudoises donc les communes d'Avenches, Faoug et Vully-les-Lacs, avec qui des discussions ont eu lieu. Un comité de pilotage s'est mis en place.

L'objectif de ce plan pour la Commune est de pouvoir moderniser toute la zone liée au camping, avec les intérêts économiques qui en découlent, mais c'est aussi de pouvoir faire des activités le long de la plage de Salavaux parce qu'il s'agit d'une aire forestière et puis de pouvoir légaliser les places de stationnement, plus de 550 places de véhicules, finalement trouver une solution pour centraliser les places d'amarrage afin de ne pas les perdre.

Au niveau des communes, l'intérêt est de pouvoir faire un chemin riverain proche de la rive qui va relier le canton de Fribourg côté Faoug et côté Guévaux. Pour les services du canton, il y a un intérêt très important au niveau de la protection de la faune. Les trois communes ont aujourd'hui des intérêts convergents de faire avancer ce projet et une fois d'avoir un plan qui va inventorier tout ce dont nous avons besoin. Il est précisé que tout le secteur proche du lac (sur plan), il s'agit de parcelles qui appartiennent au canton et que la Commune n'est donc pas propriétaire.

Il y a également toute l'aire forestière, ce qui veut dire qu'il y a des incompatibilités de certaines activités au regard de la loi fédérale sur les forêts. Quelque chose de très important, c'est qu'il y a une zone qui est gérée au niveau fédéral. C'est la zone de protection des oiseaux migrateurs qui s'étend sur à peu près la moitié du village de Salavaux, ce qui est relativement contraignant en termes de développement.

Concernant les contraintes, il est demandé de centraliser des places d'amarrage dans des ports existants. Le port de Vallamand s'est construit tout autour et qui dit extension d'un port sur l'eau, demande nécessairement une extension du port au niveau terrestre pour tout ce qui est infrastructures. Il faudra trouver des solutions pour le développer, tout comme le port de petites batelleries du côté de Salavaux.

Un point important est la vocation des rives. Il sera précisé la partie loisirs, la partie qui pourra être dynamisée et qui pourra être développée, par exemple de blocs sanitaires sur la plage.

L'idée est d'identifier les zones de passage. Là où il n'y a pas de zone de passage possible, c'est de permettre des possibilités de poser des passerelles qui permettraient finalement de contourner certaines problématiques. Il y a aussi tout ce qui est itinéraire vélo. L'idée étant de pouvoir faire le tour du lac de manière la plus sécurisée possible et également de mieux baliser les itinéraires ou les points d'entrée sur les zones de rive.

Un autre point important, c'est ce qui concerne l'amarrage. La commune gère le port de Vallamand ainsi qu'une zone de dépôt de bateaux avec un point d'entrée sur l'eau du côté de Guévaux. Le canton gère énormément de places à terre et de places à l'eau. Sur toute la rive, c'est à peu près 650 places. Sur la commune, c'est 500 bateaux qui sont gérés, 170 à l'eau et 330 à terre. Cela permettrait de pouvoir mieux protéger des zones, par exemple de forêt, là où il y a des dépôts à bateaux qui sont un peu des parkings sauvages pour certains, notamment à cause de certaines personnes qui ne veulent pas perdre ces places. Il s'agit de bateaux qui sont notamment à l'abandon.

Au niveau de la navigation, il est demandé par les instances cantonales de clarifier les zones de baignade et de navigation, notamment pour les paddle.

Concernant la mobilité, transports public et individuel, il faut pouvoir légaliser les stationnements, également avec la commune d'Avenches pour éviter le parking sauvage et limiter la circulation, notamment sur la zone de camping.

Au niveau de la navigation publique, l'idée étant, vu que nous avons un pôle du côté de Salavaux, de déplacer probablement le débarcadère de Vallamand à Salavaux. Ce qui permettrait de relier les transports publics à côté de la gare routière proche de l'école. La pêche professionnelle devra être précisée, 3 des 4 pêcheurs professionnels du lac étant situés dans notre commune.

Nous avons prévu 3 pôles touristiques, un à Faoug, un à Avenches, et un à Salavaux. Dans celui de Salavaux, il y a plusieurs points, tels que la zone de protection de la nature côté de l'embouchure, la zone en direction de la commune d'Avenches, puis ce grand secteur où finalement on va pouvoir mettre une zone de stationnement, on va pouvoir développer un pôle de petites bateleries de 200 à 250 places. Il y a également un besoin au niveau de terrain de sport, proche de l'école, là il y a un intérêt public prépondérant. Côté plage, le but est de maintenir un restaurant le long de la plage.

Concernant les prochaines étapes, il y a des études environnementales et des études de mobilité qui sont en train d'être finalisées, également quelques réflexions par rapport aux besoins portuaires et une consultation auprès de l'Office fédéral de l'environnement. Il devrait y avoir encore une séance du comité de pilotage, une séance de coordination avec les cantons, et normalement fin juin début juillet 2025, un examen préalable auprès du canton, pour après avoir finalement les retours. Après l'examen préalable, il y aura une validation par les municipalités, pour autant que le projet soit accepté, et tenant compte des recommandations qui auront été faites, une présentation publique, une consultation publique. Il n'y a pas de mise à l'enquête pour ce genre de processus, on parle de consultation. Finalement les conseils communaux des communes devront valider ce plan directeur, lequel sera encore validé par le conseil d'Etat, ce qui permettra la mise à jour de ce plan intercantonal.

Il y a encore quelques étapes dans ce processus mais le gros du travail est fait.

Le Président remercie M. François Haenni de cette intervention détaillée et demande s'il y a des questions de compréhension.

François Maeder prend la parole et questionne par rapport au chemin du bord du lac, si quelque chose est prévu par rapport à l'érosion et qu'il faudra aussi tenir compte de l'érosion du côté d'Avenches, il y a des pieux qui sont plantés pour retenir un petit peu la terre, surtout en cas de bise forte. Sa seconde question en rapport à la validation. Puisqu'il s'agit de rives intercantionales, il demande si, une fois que le canton de Vaud aurait validé le projet, le canton de Fribourg devra également le valider.

François Haenni répond en premier sur la seconde question. Il indique que ce n'est pas des rives intercantionales mais bien des rives vaudoises. La validation sera bien au niveau du Conseil d'Etat vaudois. Cela permettra une mise à jour et finalement de supprimer le plan directeur de 1982 qui concernait les rives. Chaque canton est bien compétent pour sa partie. C'est vraiment au niveau des échelons communaux et cantonaux que ce plan directeur sera validé. Pour revenir sur l'érosion, elle est un peu plus forte sur le lac de Neuchâtel. Il y a un projet qui est en train d'être réalisé du côté de Chabrey, en tout cas d'investiguer. Aujourd'hui ce n'est pas un point qui a été remonté. Il y aura certainement une précision dans le texte concernant la protection de l'érosion des rives côté Salavaux ou côté Avenches. Toutefois nous ne sommes pas encore dans la réalisation. Ce qu'il faut bien penser, c'est d'abord de créer une base légale et puis d'identifier tous les points sensibles qu'il pourrait y avoir. L'érosion va y venir forcément. Si l'on doit protéger, même des pieux, ils seront forcément compatibles avec le plan directeur qui sera mis en place. Il ne faut pas l'oublier.

Joffrey Tombez demande si avec cette révision il serait possible de profiter pour dynamiser les rives, la partie des sports nautiques, notamment planche à voile, wingfoil, voire même kitesurf et bar de plage. Il indique que nos rives sont magnifiques et que l'on est très pauvre dans ces domaines et que si l'on compare avec des communes voisines, par exemple le village de Nant, pour les sports nautiques,

ou bien Estavayer, voire même Cudrefin pour la partie bar de plage, il y a des choses vraiment plus dynamiques. Il demande si c'est prévu dans les axes de travail et quelle est la vision.

M. François Haenni répond qu'au niveau de la navigation, il faudra préciser les endroits où il est possible de faire une activité sportive avec des engins nautiques et ainsi par définition tous les autres seront interdits. Concernant ce qui est fait sur le lac, cela n'a pas d'importance, mais par contre c'est les zones de départ sur la rive. L'idée est naturellement de pouvoir un peu dynamiser cet aspect-là. Une fois que l'on est au large sur le lac, il y a un peu plus de liberté. Pour revenir sur la dynamisation de la plage, la grande problématique à Vully-les-Lacs, à la différence d'Estavayer, c'est qu'Estavayer n'est pas dans une zone d'aire forestière. Malheureusement, même si nous souhaitons tous protéger la forêt, cette belle et longue plage de Salavaux est intégralement dans une aire forestière. La loi fédérale ne permet pas un développement d'activités dans une aire forestière, par exemple de déposer des chalets, de faire de la vente, de faire un parc pour les enfants, des choses comme ça. L'idée est, dans ce plan directeur, de préciser notamment la zone qui est entre le restaurant de la plage actuel et le bâtiment de la DGE, et là d'avoir une réelle zone d'activités qui pourra être développée et que l'on puisse également faire des plateformes sur le lac, de mettre peut-être des toboggans, etc. Mais encore une fois, le but est de pouvoir mettre une base légale qui permettra par la suite de développer ces aspects. Toutefois cela n'est pas une obligation de le faire mais si cela n'existe pas dans la base légale, naturellement nous sommes bloqués.

M. Raphael Vincent demande si le port sera un port intercommunal ou communal.

M. François Haenni rappelle que la base légale est en train d'être faite et que le port qui sera développé aura une autorité territoriale et que ce sera la commune. Il sera fait en sorte d'avoir une concession et de développer quelque chose au niveau de la commune. Il s'agit d'un projet communal de Vully-les-Lacs et aujourd'hui les bateaux qui seraient mis dans ce port proviennent de Vully-les-Lacs. Il y a plus ou moins 500 places à terre et à l'eau qui sont aujourd'hui gérées par le canton sur le territoire communal. Il s'agit déjà de trouver une solution au niveau de l'eau et à côté, au niveau de la terre. L'idée est vraiment que ça soit la commune qui en soit gestionnaire. Il précise que le port de Vallamand est un centre de produits importants dans la commune et a un intérêt économique important.

Mme Anne Jobin demande comment la Municipalité a fait pour sortir une zone agricole pour la mettre en zone de loisirs alors qu'il y a un PACOM qui demande justement de réduire les zones habitables. Deuxièmement elle souhaite savoir s'il y avait une base légale qui était faite pour la partie financière de ce projet vu qu'il s'agit d'un gros projet sur le tourisme. Elle souhaite savoir ce qui est prévu entre le canton et la commune et comment va être redistribué cet argent.

M. François Haenni répond que le lien entre le plan directeur des rives et le PACOM, les deux couches ne se superposent pas. Toute la zone des rives a été sortie du PACOM et donc traitée aujourd'hui au niveau régional. Sortir de la SDA, ce n'est en principe pas possible. Néanmoins il y a quelques exceptions qui sont prévues lorsqu'il y a des intérêts publics prépondérants. Dans ce cas, en l'occurrence, il y a intérêt sécuritaire par rapport à toute la circulation qui est dans cette zone et en plus la zone de stationnement est existante depuis plusieurs décennies. C'est simplement de mettre à jour quelque chose qui existait. C'est seulement par l'intérêt public qu'on peut faire passer un changement. On le verra dans la fin de la procédure. Concernant le financement, il faut d'abord faire une base légale. Une fois celle-ci faite, cela permet un développement sur 10 ans ou sur 20 ans. Comme finalement tous les projets, un exécutif penche sur un projet puis vient le présenter devant le législatif avec une demande de crédit d'investissement. Si le projet est intéressant, il est réalisé. Encore une fois, la base légale ne l'oblige pas, mais elle le permet. Et c'est ça qui est très important. Nous faisons un plan directeur pour plusieurs décennies.

M. Damian Fioretta indique que sur le plan il y a un aménagement de la zone sportive vers l'école, ce qui est très bien. Il demande s'il reste de la place, des zones sportives externes et aériennes, s'il y aurait la possibilité de construire un bâtiment dans le futur, par exemple une piscine ou peut-être un troisième collège, un troisième bâtiment pour l'école s'il y a besoin dans 15 ou 20 ans, peut-être moins. Si tel est le cas, est-ce que cela restera purement des aménagements de terrain, plein air pour du sport ?

M. François Haenni répond que pour l'instant il s'agit d'infrastructures de terrain plus des installations qui vont avec, que sur les plans il est mentionné, notamment, une zone de vestiaire, des choses comme ça. Toutefois la construction de bâtiments de grande ampleur n'est pas prévue. Si ce serait le cas, on risquerait finalement de faire bloquer tout le système. L'idée étant quand même de garder une zone qui soit un peu naturelle.

Le Président remercie à nouveau M. François Haenni pour les réponses apportées aux questions.

Le Syndic précise qu'il a eu la chance d'accompagner M. François Haenni à l'époque dans certaines réunions clés et que le projet est extrêmement sensible, inhabituel par son importance. Stratégiquement, c'est un gros plus pour le futur de cette commune. Il remercie les Conseillers-ères pour leur intérêt et les questions reçues à cette occasion.

Mme Laetitia Kohler, municipale, donne plusieurs informations portant sur les routes.

Route d'Avenches :

- Une séance de démarrage a eu lieu ce mardi. Des slides sont projetés et elle explique le déroulement des travaux avec une fin vers le mois de mai, juin 2026. La circulation sera garantie dans un sens avec des feux sur la demi-route. Il y aura un seul moment où la route sera fermée complètement pendant les vacances scolaires en 2026 pour permettre de faire le tapis final. Il y a eu quelques inquiétudes ces derniers temps par rapport à la largeur de la route, au passage agricole, etc. Vous voyez à l'écran les largeurs minimales qui seront garanties. La DGMR nous l'a garantie ce mardi. C'est quelque chose auquel on fera très attention, également à la sécurité des piétons, notamment des enfants qui vont à pied jusqu'à l'école. La nouvelle passerelle cyclise est déjà condamnée pour des raisons de sécurité aux abords du chantier de la salle double pour éviter qu'il y ait des enfants qui cheminent à pied, à vélo, avec des poids lourds qui reculent. Elle sera rouverte pour les travaux car les enfants ne pourront pas passer par la route. Ils passeront sous le pont, de l'autre côté, en direction d'Avenches, pour longer la route jusqu'au rond-point et se rendre à l'école. C'est quelque chose auquel nous sommes très sensibles et auquel nous ferons très attention. Ensuite il a été décidé de condamner, dès le début des travaux, les places de parc devant la coopérative des Savoies soit devant les appartements protégés. Elles seront de toute façon supprimées définitivement. On habitue les gens à ne plus avoir de places de parc. Il y a eu des questions aussi par rapport à la déviation de poids lourds sur le pont. Ce pont supporte 8 tonnes. Mme Claire-Marie Spahr pourra peut-être dire un mot à ce sujet. Il y aura une communication régulière via le site internet de la commune et directement aux riverains.

Routes - Etat de situation de divers dossiers en cours :

- Sorties en direction de Villars-le-Grand et sortie en direction de Vallamand. Elle espère qu'un préavis pourra être transmis en été 2025, automne 2025 au plus tard.
- Chabrey : c'est un tronçon en suspens, suite prévue fin 2025.
- Zones 30 km/h installées récemment : la Municipalité tient à s'excuser de la communication qui n'a pas été faite de manière très optimale aux riverains et aux utilisateurs de ces tronçons.

Pas de questions.

M. Christian Genilloud, municipal, donne des nouvelles du collège.

Les cours du collège sont quasiment finies ainsi que la zone sportive côté route.

On a aussi bien des installations pour les usagers de la commune que pour les écoles. C'est pour ça que l'on a dû poser 4 paniers de baskets, de mini-baskets supplémentaires pour que la cour de récré soit sympathique pour ces jeunes. On remarque aussi que ce terrain en tartan est très utilisé mais que l'autre, qui est resté en goudron et que nous avons décidé de ne pas rénover, n'est pas pris d'assaut.

Le calendrier de l'extension du collège a été respecté. Les travaux ont été terminés au mois de juin. Et puis il a fallu, pendant les vacances d'été, mettre en place le mobilier, les tableaux interactifs, etc. Pour un collège, il faut vraiment avoir deux mois de battement entre la fin des travaux et puis la mise en place du dernier matériau, c'est-à-dire le mobilier pour les élèves, les tableaux interactifs, etc.

En gros, on a huit salles de classe et les locaux obligatoires qui vont avec. Quatre bureaux sont également là. Une passerelle aérienne, une zone sportive avec une piste de 80 m et saut en longueur. Une extension du collège est possible. C'est ce qui était prévu à la base. Crédit demandé pour le crédit d'études CHF 330'000. Montant effectif : CHF 332'320. L'utilisation de la réserve et le léger dépassement concernant des honoraires d'ingénieurs et architectes pour des études et réflexions complémentaires.

Le préavis du crédit de construction était de 7 millions. Quand on a fait le préavis, on avait une TVA à 7,7%. La moitié des sommes payées ont été en relation avec cette TVA à 7,7% et la deuxième partie avec un taux à 8,1%, ce qui fait un delta de CHF 14'000.--. En résumé, à la fin des comptes, il y a CHF 254'000.-- qui n'ont pas été dépensés par rapport aux crédits d'étude et de construction. On arrive à un coût effectif de CHF 7,076 millions. Cette somme qui n'a pas été dépensée est provisionnée et pourra servir pour des travaux complémentaires sur le site scolaire, ainsi qu'une mise à niveau de l'ancien bâtiment par rapport au nouveau.

On a un total de 8 classes avec 4 bureaux, soit un équivalent de 9 classes. Si l'on veut savoir combien le collège a coûté par classe et le comparer avec d'autres collèges, on prend la somme totale dépensée, c'est-à-dire CHF 7,076 millions et on divise par 9. Le terrain multisport, les deux installations d'athlétisme et la place de jeu sont également compris dans ce montant.

On a trouvé intéressant de faire une comparaison des coûts avec l'audit de la Cour des comptes de 2015. On part vraiment de la construction du collège en elle-même et nous avons compté les installations sportives et la place de jeu qu'on aurait pu déduire. Au niveau cantonal, on arrive à des montants entre CHF 3'560 et 7'380 par mètre carré. Les constructions modulaires ou les constructions préfabriquées, légères, en bois, ont été enlevées parce que ce n'est pas tout à fait comparable. On arrive pour notre extension à un coût de CHF 3'845.-- par mètre carré, soit 786'000.—par classe. Nous sommes donc dans le tir en comparaison avec l'audit des comptes, où le coût indicatif par classe se situe entre CHF 700'000 et 1'000'000.--. Il est toutefois assez difficile de comparer parce que dans l'audit de la cour des comptes, on peut trouver un collège à CHF 7'000.-- par mètre carré, et un autre à CHF 3'500.-- par mètre carré, et on se dit que ça ne peut pas jouer. Mais souvent, dans certains collèges, c'est parce qu'ils ont fait une unité d'accueil pour enfants et cette unité d'accueil est comprise dedans. Le coût par mètre carré devient aléatoire. Lorsqu'on fait les calculs pour les loyers, on travaille par rapport à un coût de CHF 850'000.-- par classe.

M. Christian Genilloud, demande s'il y a des questions.

M. Alexandre Bardet félicite la Municipalité pour avoir bien tenu ce projet et les coûts. Il s'agit d'une très belle performance et cela mérite d'être souligné. Il s'interroge par rapport aux économies de

CHF 254'000.-- et demande si c'est pertinent de mettre ça en provision dans les comptes ou si ça doit revenir à la manne communale et demander les investissements lors de prochains investissements nécessaires. Cela lui paraît plus logique

M. Christian Genilloud répond que le but n'est pas d'utiliser à tout prix cet argent. Mais que dans un tel projet, avec un premier collègue, puis un deuxième, une zone sportive, des conteneurs, etc. il faut comptabiliser tout ça. Dans les comptes, ils ne savent pas encore comment tout cela sera comptabilisé. Il est possible que cet argent ne soit pas utilisé ou très peu, par exemple pour construire un mur, une haie, quelque chose. C'est des choses qui ne sont pas forcément faites maintenant. Le Conseil sera tenu au courant de ce qui sera fait par rapport à cette somme.

M. Christophe Tombez demande si par rapport à cette somme, dans le projet de base, il n'y avait pas une place de jeu qui était prévue pour les enfants du village de Salavaux et qui n'avait pas pu être faite, étant donné le bâtiment de gym.

M. Christian Genilloud répond que non, il n'y avait pas de place de jeux prévue dans le projet. La place de jeu qui a été faite pour les écoles est utilisable en dehors des heures d'école par les enfants de Salavaux. Par contre, effectivement, il n'est pas exclu que dans le cadre des aménagements extérieurs de la salle de gym, il va bien falloir occuper cette zone. Il est prévu de faire un terrain multisport également, mais qui sera plutôt engazonné. On verra si on le fait de manière synthétique ou de manière, on dira, normale. Les aménagements extérieurs sont prévus et la somme est prévue.

M. Julien Bessard, municipal, va faire un point de situation sur la Villa de Constantine.

Il s'agit d'un bâtiment de 1966 qui dispose d'un logement sur un étage plus des combles et au rez inférieur, une salle communale qui n'est plus louée depuis de nombreuses années. Ce bâtiment a eu quelques rénovations partielles ces dernières années. En 2000, il y a les portes et les fenêtres qui ont été changées et en 2018 la chaudière a été remplacée. C'est une chaudière à mazout. Il y a déjà eu des discussions au sein du Conseil communal et trois variantes avaient été proposées. Au fil des discussions, on s'est rendu compte qu'aucune ne sortait du lot.

Entre mars 2023 et octobre 2024, une famille a loué cette villa en attendant de pouvoir s'établir dans leur nouvelle maison. Ce qui a temporisé un peu les choses. Ensuite les réflexions ont repris et un CECB Plus a été lancé à l'automne 2024. Il s'agit d'un certificat énergétique autonome qui a pour objectif d'évaluer la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global de ce bâtiment ainsi que les émissions directes de CO₂. C'est une étape pour obtenir des subventions cantonales. Actuellement, l'état de ce bâtiment, de 1966, peut être considéré comme une passoire énergétique. Il a une très mauvaise note dans les trois critères, soit dans l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment, l'efficacité énergétique globale et les émissions de CO₂. C'est le chauffage à mazout qui émet du CO₂.

S'agissant de trois variantes, il s'agit de variantes de rénovation. Dans la première, il y a une isolation de l'enveloppe, soit une rénovation de l'enveloppe, mais sans changer le toit. C'est pour ça qu'on atteint les notes baissées dans la première catégorie. Par contre, concernant le chauffage, il doit produire toujours beaucoup d'émissions. Dans la seconde, il y a une amélioration supplémentaire qui est de faire rénover complètement le toit. La dernière variante comprend en plus de changer le chauffage. On passerait sur un chauffage à énergie renouvelable, telle qu'une pompe à chaleur et la pose de panneaux photovoltaïques. La variante qui est recommandée, pas seulement au niveau énergétique, mais aussi pour sa meilleure rentabilité en termes économiques, c'est la dernière variante. Il y a moins de frais de mazout et d'électricité pour chauffer le bâtiment, donc c'est celle qui est recommandée sur les projets évalués.

Suite à cette analyse, on a effectué une estimation du projet de rénovation, avec comme critère d'être en ligne avec la nouvelle loi cantonale sur l'énergie. Il y a l'obligation, d'ici 2040, d'assainir le bâtiment.

On a également l'obligation de remplacer les chauffages fossiles d'ici 2040 et pour tout projet de rénovation, d'installer des panneaux photovoltaïques.

On a aussi souhaité créer certains revenus, donc essayer de maximiser ces revenus en créant deux logements, un existant au premier et puis aménager les combles, pour valoriser le bien, plus transformer la salle existante en un deuxième logement. C'était les critères pour faire une évaluation et puis une estimation. L'estimation reçue pour ce projet se monte à CHF 1,1 million. Vous allez me dire que c'est une version luxueuse, je dirais plutôt que c'est une version pratique et fonctionnelle.

C'est une version où on a également pris en compte, par exemple, l'aménagement d'un garage à vélo et d'une plus grande terrasse afin de faciliter la location de ces logements. Nous nous rendons bien compte que c'est un montant extrêmement important, d'où le fait de la présentation plutôt qu'un préavis. Nous sommes toujours en train de réfléchir à la meilleure proposition parce que l'autre variante, c'est la vente de ce bien. Il s'agirait d'une rentrée financière mais c'est également une perte de patrimoine. La Municipalité est toujours en réflexion par rapport à ce bien et c'est pour cela qu'il n'y pas de préavis pour l'instant.

M. Damian Fioretta s'interroge sur le coût exorbitant et demande s'il s'agit bien d'une rénovation et non d'une construction neuve. Il demande s'il est envisagé de carrément démolir cette antiquité et de construire à la place quelque chose de neuf, comprenant l'aménagement du chauffage, et de faire 3, 4, voire même 5 logements, car l'emplacement est idéal et dans ce cas-là il y a la possibilité de rentabiliser un maximum l'investissement.

M. Julien Bessard répond que cette variante n'a pas encore été évaluée mais elle pourrait très bien être discutée. Par contre il n'est pas possible de faire un immeuble à cet endroit car c'est une zone C, selon le nouveau PACOM.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, informe que le règlement sur le subventionnement des études musicales a été validé par le Canton et qu'il sera prochainement à disposition sur le site de la commune.

M. Alain Bally, municipal, informe que comme certains l'ont peut-être remarqué, il y avait de l'eau avec beaucoup de limon sous la route à la sortie de Vallamand-Dessous, direction Mur. La voirie est intervenue plusieurs fois. Une tranchée a été faite afin que l'eau sale n'aille pas sur la route. Il y a eu jeudi dernier une inspection et à nouveau des glissements de terrain et il y a des blocs de molasses qui se décrochent. Par chance, c'est n'est pas au-dessus de l'habitation, il n'y a pas de danger immédiat, mais il y aura sûrement des travaux à faire à nouveau sur cette partie de la commune. Finalement tout le pan de la falaise va tomber, le processus s'étant accéléré depuis les fortes pluies en 2023.

La parole est redonnée à **M. Michel Verdon**, syndic :

- PACOM : l'enquête du PACOM s'est terminée dimanche dernier. En résumé, il y a eu 112 oppositions reçues, en trois catégories distinctes. Les deux premières concernent celle qui est liée à l'espace réservé aux eaux ainsi qu'une autre catégorie un peu similaire, les nouvelles lisières forestières. La catégorie principale, c'est les oppositions citoyennes liées soit à l'affectation des parcelles ou au règlement des constructions. On peut juste signaler que notre urbaniste, qui était à disposition tous les lundis durant la phase d'enquête, a reçu la demande d'organiser 32 rencontres, le bilan étant extrêmement positif.

Le service technique a fourni en gros une soixantaine de supports téléphoniques pendant cette période. Concernant la suite de la procédure, après que la Municipalité ait organisé des séances avec tous les opposants, ce sera au Conseil communal de lever les oppositions. Aujourd'hui la meilleure date estimée pour l'entrée de ce PACOM complet ou partiel, parce qu'il y a encore aussi la possibilité de refaire un tour avec seulement quelques zones ou avec un point précis, est pour mi-2027.

- Plan directeur régional de la Broye-Vully: la consultation publique de ce plan directeur est en cours du 4 mars au 4 avril.
- Administration : une nouvelle secrétaire municipale a été engagée et commencera son activité au 1er mai 2025. Celle-ci a une formation de juriste avec de l'expérience dans une commune à peu près de la taille de Vully-les-Lacs. Cet engagement est dans la vision de la Municipalité pour le futur de cette commune, il est important, il est stratégique. Le fait d'avoir une secrétaire municipale permettra de délaissé les travaux de greffe qu'aujourd'hui la même personne devait faire, pour permettre d'avoir une structure où le côté opérationnel des municipaux devient moins important. Les municipaux sont destinés à passer et à disparaître, si j'ose dire, qu'on se comprenne, en tout cas de la fonction publique, et d'avoir donc une secrétaire qui puisse accompagner les projets majeurs comme se fait dans beaucoup de communes d'une taille équivalente à la nôtre.

Toujours dans l'administration, nous avons engagé une secrétaire à 50% en CDD dès le 1er mars pour pallier à une longue absence pour maladie. Toujours au niveau des engagements, après une année 2024 un peu difficile dans le service de voirie – il y a encore trois départs qui se font dans cette période, une retraite et deux départs volontaires. On a engagé deux employés de voirie récemment, l'un a déjà commencé et l'autre débutera au mois de mai 2025. Il restera le remplacement de notre chef du service technique qui va partir à la retraite à la fin de cette année. C'est un dossier qui avance bien, une solution est en train d'être trouvée et je me réjouis de pouvoir vous la communiquer d'ici quelques semaines.

Le Président remercie la Municipalité pour toutes ces communications. La parole n'est plus demandée.

6. Préavis municipal n° 2025/01 – Demande de crédit de CHF 170'000.— pour la rénovation du Château d'Eau de Montmagny

Le Président demande si la Municipalité désire faire un commentaire supplémentaire concernant leur préavis. Ce n'est pas le cas. Il passe donc la parole au rapporteur de la commission des bâtisses chargée d'examiner ce dossier.

M. Jean-Michel Loup donne lecture de la conclusion de la Commission des bâtisses qui stipule :

« Conclusion

Au regard de ce qui précède, la commission des bâtisses soutien unanimement le projet qui lui a été présenté et propose au Conseil d'autoriser la Municipalité à effectuer des travaux de rénovation du Château d'eau de Montmagny. »

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission des finances chargée d'examiner ce dossier.

M. Damian Fioretta donne lecture de la conclusion de la commission des finances qui stipule :

« Conclusion

La Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal :

- *D'autoriser la Municipalité à effectuer des travaux de rénovation du château d'eau de Montmagny*

- De lui accorder dans ce but, un crédit d'investissement de CHF 170'000.00
- De financer cet investissement par la trésorerie courante »

Le Président remercie les Commissions pour leur travail et leurs rapports et ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, le vote est ouvert.

Résultat du vote : 38 oui – 0 non - 0 abstention

Le préavis municipal N° 2025/01 – Demande de crédit de CHF 170'000.-- pour la rénovation du Château d'Eau de Montmagny et accepté à l'unanimité.

M. Julien Bessard remercie les Conseillers-ères pour la confiance témoignée.

7. Préavis municipal n° 2025/02 – Nouveaux panneaux d'entrée de localité (PEL) de CHF 90'000.—

Le Président demande si la Municipalité désire faire un commentaire supplémentaire à ce stade. Ce n'est pas le cas. Il passe donc la parole à la rapporteuse de la commission ad hoc chargée d'examiner ce dossier.

Mme Isabelle Streit donne lecture de la conclusion de la commission ad hoc qui stipule :

« Conclusion

Vu de ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité, propose d'autoriser la Municipalité à mettre en place les nouveaux panneaux d'entrée de localité. Cependant, elle demande à la Municipalité de discuter avec le Canton pour chercher la meilleure solution possible et clarifier s'il est opportun de mettre des panneaux 50 km/h au Ch. René Grandjean et à l'entrée du quartier de l'Impasse des Cerisiers. La Municipalité est invitée à informer le Conseil communal dans les meilleurs délais du résultat des délibérations avec le Canton. »

La Président donne la parole au rapporteur de la commission des finances chargée d'examiner ce dossier.

M. Cédric Bardet donne lecture de la conclusion de la commission des finances qui stipule :

« Conclusion

La Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de refuser le préavis 2025/02. La commission estime, d'une part, que les panneaux actuels changés en 2011 sont encore en bon états et d'autre part, qu'au vu des nombreux investissements en cours cette dépense de 90'000.- n'est actuellement pas prioritaire. »

Le Président remercie les Commissions pour leur travail et leurs rapports.

Le Président informe qu'une proposition d'amendement a été déposée par le Conseiller Antoine Parisod, lequel stipule :

« Proposition d'amendement Préavis 2025/02

D'augmenter le crédit de 15'000 CHF pour un montant total de 105'000 CHF et d'installer des panneaux touristiques bienvenues identiques à ceux de la Commune de Mont-Vully aux entrées de la Commune à Villars-le-Grand, Salavaux et au débarcadère de Vallamand.

M. Antoine Parisod précise que cela permettra d'améliorer l'image de la commune, l'unité et l'identité de la commune et recommande de voter cet amendement.

Mme Laetitia Kohler, au nom de la Municipalité, prend position sur cet amendement et propose de refuser l'amendement présenté par M. Antoine Parisod et d'accepter l'amendement proposé par la Municipalité, laquelle propose deux alternatives :

1. de maintenir la somme de CHF 90'000.-- et d'acquérir 3 panneaux de signalétique touristique pour un montant de 12 000 francs et le solde pour des panneaux d'entrée de localité ;
2. de maintenir la somme de CHF 90'000.-- et d'acquérir 4 panneaux de signalétique touristique pour un montant de CHF 15 000.-- et le solde pour des panneaux d'entrée de localité ;

Mme Laetitia Kohler précise que la Municipalité décidera des endroits stratégiques et du style de panneaux, en prenant aussi compte des commentaires et des demandes de la commission ad hoc et remercie les Conseillers-ères de faire bon accueil à cet amendement.

Le Président résume la situation avant d'ouvrir les débats et informe qu'il faudra en premier se prononcer sur les amendements puis sur le préavis amendé ou non. Il précise qu'il est également possible de retirer les amendements avant leur vote et rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours la liberté sur le vote final du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Claude Besson se pose la question, concernant les panneaux touristiques, si des contacts ont été pris avec la Commune de Cudrefin, laquelle fait aussi partie du Vully, et qui est la première commune traversée pour les personnes qui arrivent depuis la Sauge.

Mme Laetitia Kohler répond qu'il n'y a pas eu de contacts avec la Commune de Cudrefin mais avec la Commune de Mont-Vully, laquelle a indiqué avoir eu des discussions à l'époque avec Cudrefin, mais ne pas avoir été plus loin dans les démarches.

M. Damian Fioretta se pose la question de savoir pourquoi, si cela avait été discuté à une certaine époque, la Commune de Vully-les-Lacs n'a rien fait et posé aucun panneau alors qu'il s'agit d'une compétence municipale et que la Commune de Mont-Vully l'a fait.

Mme Laetitia Kohler répond qu'il s'agit effectivement de la compétence municipale et soumis à l'enquête publique et qu'apparemment il y avait eu des soucis par rapport à cela au point de vue des démarches administratives. Elle n'a pas plus de détails à ce stade.

M. René Fluri rappelle qu'il y a un fonds touristique. Si la Commission des finances a des craintes au niveau des dépenses ou financement et que l'on veut promouvoir le tourisme, il faudrait faire quelque chose d'uniformisé et dépenser un de ces amendements et aller de l'avant.

Mme Céline Duran déclare que ce préavis qui est soumis permettra d'uniformiser et de rendre plus moderne l'aspect visuel de la commune. L'impact financier de ce préavis est minime en regard du budget de la commune qui dépasse largement les 20 millions d'autant plus que ce projet pourrait être totalement amorti par un relèvement sur le fonds de renouvellement et rénovation des routes. Elle rappelle que cela fait plusieurs années que la Municipalité est invitée à diminuer voire dissoudre ses fonds de réserve en vue du passage à MCH2. L'argument de la Commission des finances soulevant qu'en cas de changement de limitation de vitesse pour un passage en zone 30 km/h, l'ensemble des panneaux devrait être remplacé, ne semble pas justifié étant donné qu'il s'agit de panneaux d'entrée de localité et qu'il semble improbable que l'ensemble des localités changent de limitation de vitesse.

La stratégie cohérente de la Municipalité de remplacer l'ensemble des panneaux permet de véhiculer une meilleure image de la commune et une valorisation de l'espace public. Elle permet également de créer une identité visuelle identique à l'ensemble des villages de la commune et évite de créer des sentiments d'injustice en cas de remplacement des panneaux dans un village et pas les autres. Pour conclure et afin d'éviter un débat stérile, la commune aurait peut-être dû suivre l'exemple de la commune de Féchy qui a choisi de remplacer ces panneaux d'entrée de localité par des totems en forme de verre à pied.

M. Jean-Michel Loup appuie la proposition de Claude Besson de contacter la Commune de Cudrefin. Il pense également que celle-ci fait partie du Vully.

M. Damien Waeber aime l'idée des panneaux touristiques « Vully » et trouve que c'est une très bonne publicité. Concernant l'uniformisation, lorsqu'il y a un changement de panneaux, il faut faire attention. Par exemple pour les nouveaux panneaux 30 km/h. posés au quartier des Morteys à Salavaux, pourquoi ne pas avoir mis aussi des panneaux anthracite à ces endroits-là. Il ne soutient pas le changement des panneaux d'entrée mais plutôt les panneaux publicitaires touristiques.

Mme Anne Jobin rappelle qu'il y a eu un préavis accepté pour l'entretien des routes de CHF 920'000.- dont le budget était déjà juste par rapport à certains tronçons pour des travaux routiers. Là vous nous présentez quelque chose qui n'a jamais été discuté. D'un côté il n'y a pas assez d'argent pour refaire toutes les routes et puis d'un autre côté on va dépenser cet argent pour pouvoir uniformiser nos entrées de villages, juste pour de l'esthétisme. J'ai un peu de peine à comprendre et souhaite savoir comment vous voyez la suite. Il y a quand même des choses qu'on devra refaire, comme la sécurité pour les piétons, et les fonds seront compliqués à trouver et d'un autre côté on devrait mettre CHF 90'000.- pour les panneaux d'entrée juste pour l'esthétisme de la commune.

Mme Laetitia Kohler précise que le préavis voté en 2024 concerne l'entretien routier soit de la structure de la route et le bitume. Le présent préavis concerne du mobilier urbain. Pour ce qui est de la sécurité des piétons, la Municipalité a deux gros projets qui seront présentés cette année.

M. Antoine Parisod revient sur l'intervention de Claude Besson et est d'accord de communiquer avec la Commune de Cudrefin pour les panneaux touristiques. Ils pourraient par exemple mettre un panneau sur leur débarcadère.

La parole n'étant plus demandée, il est passé aux différents votes :

Amendement de Antoine Parisod : résultat du vote : 14 oui - 2 abstentions - 22 non

L'amendement de M. Antoine Parisod est refusé.

Amendement de la Municipalité

Modification du point 1 des conclusions du préavis initial comme suit : d'autoriser la Municipalité à mettre en place les nouveaux panneaux d'entrée de localité et des panneaux touristiques

Résultat du vote : 24 oui - 3 abstentions - 11 non.

L'amendement de la Municipalité est accepté.

Vote finale du préavis municipal N° 2025/02 amendé :

Résultat du vote : 17 oui – 17 non – 3 abstentions, soit une égalité. Selon le règlement du Conseil, c'est au Président de trancher. Le Président accepte le préavis amendé.

Le préavis municipal N° 2025/02 – Nouveaux panneaux d'entrée de localité (PEL) de CHF 90'000.— amendé est accepté.

8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Simon Jaunin « Revitalisation de la Petite Glâne : création d'une demi berge et modification des plans d'enquête »

M. Alain Bally, municipal, prend la parole. Il ne va pas lire la réponse de la Municipalité mais donne les informations importantes suivantes :

Il y a eu un retard des travaux suite à la mauvaise météo de l'année dernière et c'est pour cela que les berges n'ont pas la forme définitive. Les travaux recommenceront à partir d'avril ou mai 2025 selon la pluie qu'il y aura ou pas et les berges de la Petite-Glâne seront terminées. Le concept de protection contre les crues faisait partie de la mise à l'enquête. Les deux berges ont été mises à l'enquête à la même altitude. Le second endroit où ce n'est pas le cas c'est à la fin en aval car il faut éviter qu'elles débordent du côté de l'existant bâti et de l'EMS. C'est pour cela que la rive gauche en-bas de la Petite Glâne sera plus haute. Il est précisé que si l'on reprend le dessin du tracteur de la mise à l'enquête, dès le départ il était dessiné au-dessus d'un chemin chaintre et non au-dessus d'une berge. Le profil sur les plans est très inégal d'un bout à l'autre. Les tracteurs circuleront là où les chemins chaintres ont été dessinés lors de la mise à l'enquête.

Concernant les questions relatives à l'entretien des berges, le plan d'entretien n'est pas définitif. Il s'agit de l'un des travaux que le CODIR devra faire cette année en collaboration avec les services du canton. Il est rappelé que dans le contrat du génie biologique, l'entretien des berges en fait partie, trois ans après la fin des travaux. Pour l'instant ce ne sera pas le canton mais l'entreprise qui s'occupera de l'entretien.

M. Alain Bally ouvre les questions et **le Président** ouvre la discussion.

M. Simon Jaunin remercie sur la réponse et a une question de compréhension s'agissant des 25% qui n'auront plus d'accès avec un véhicule traditionnel. Il est indiqué que les chemins chaintres seront toujours à la place qui était marquée sur le plan d'enquête et il aimerait savoir où sont ces 25%.

M. Alain Bally répond que les 25% seront sur les berges et non sur les chemins chaintres. Il s'agit de lieux différents. Il sera possible de rouler sur les chemins chaintres partout mais le chemin chaintre est entre les berges et les champs et ce sont certaines parties des berges qui seront difficiles d'accès. On ira sur les berges que pour l'entretien. Ce n'est pas pour aller faire du quad, du motocross ou autre.

Simon Jaunin demande que s'agissant de la demi berge dont il parlait dans son interpellation, celle-ci restera vu que le chemin chaintre sera pas plus bas que la berge.

M. Alain Bally répond que oui.

M. Simon Jaunin remercie et indique avoir tout compris.

M. Alain Bally précise encore que vu que la berge est plus haute que ce qu'il pensait, ce qui fait que la pente est plus grande mais qu'avec la terre végétale qui sera utilisée pour niveler les trous dans les champs, ce sera atténué à la fin des travaux.

M. Simon Jaunin revient sur le profil qu'il y a sur la petite image et qui n'est pas correct.

M. Alain Bally confirme qu'il ne sera pas correct partout.

M. Simon Jaunin fait remarquer qu'il y a encore des éléments qu'il n'arrive pas à comprendre. Que lors de la mise à l'enquête, un des arguments de la revitalisation c'était qu'avec l'agrandissement du lit, cela augmentait la capacité de protection contre les crues. Il ne comprend pas pourquoi en doublant la capacité à l'intérieur des berges, il faut encore rehausser ces berges alors que ça fait au moins 100

ans qu'il n'y a plus eu de débordements sur les lacs. Vu qu'il faut quand même rehausser la rive gauche, pourquoi est-ce que la rive droite n'est pas descendue pour être de la même hauteur au lieu de rehausser la rive gauche. En fin de compte, comme beaucoup de dossiers, faire des calculs avant cela ne sert pas à grand-chose car ils sont souvent erronés. Au vu des valeurs et des chiffres qui ont été calculés et qui ont été faits lors de la mise à l'enquête avec 25% des berges de la rive gauche qui ne seront plus accessibles, il est demandé aux délégués de l'AIRPG de demander une enquête complémentaire pour que les personnes lésées, dont la commune fait partie, aient la possibilité de s'exprimer par rapport à cette demi-berge qui est arrivée sans plan d'enquête. Il demande également à l'AIRPG de contrôler la hauteur des 30 cm de rehaussement qui a été annoncé sur la réponse d'interpellation parce que cela ne lui semble pas partout le cas.

M. Antoine Parisod fait part que c'est le canton qui va s'occuper de l'entretien mais qu'à chaque fois pour faire des économies cela est reporté sur les communes. Il demande s'il y a une convention avec le canton et si oui jusqu'à quand avant que cela revienne sur la commune.

M. Alain Bally répond que la convention existe depuis longtemps, qu'elle n'a pas de date de fin et qu'elle ne va pas changer mais qu'il reste à définir le plan d'entretien.

M. Claude Besson appuie fermement la remarque d'Antoine Parisod. Il explique avoir été en contact avec le canton. En qualité de commissaire régional, il a dû à plusieurs reprises intervenir auprès du canton parce que les berges n'étaient pas entretenues correctement et envahies de plantes envahissantes et de plantes indésirables. Il a eu la réponse que le canton faisait ce qu'il pouvait mais qu'il manquait de ressources alors que les agriculteurs sont soumis à des règles beaucoup plus strictes. Il ne trouve pas acceptable ce genre de réponses et craint que dans le cas de la Petite-Glâne, au vu des surfaces conséquentes, les berges se retrouvent dans la même situation.

Il insiste pour que le canton prenne ses responsabilités tout en sachant que la commune ne va pas pouvoir faire grand-chose. Si à un moment donné, des employés communaux doivent s'occuper de l'entretien de ces berges, il faudra du matériel spécifique et il s'agira de frais plus que conséquents. Il encourage la Municipalité à avoir des garanties précises concernant l'entretien de ces berges.

Antoine Bally précise que le plan de l'entretien des berges devra être validé avec le CODIR et qu'il s'appuiera sur des spécialistes pour s'assurer que le plan est correct et qu'il comprend tous les aspects de l'entretien.

La parole n'est plus demandée, le Conseil communal prend acte de la réponse de la Municipalité.

9. Interpellations – postulats – motions

Le Président indique qu'un postulat a été déposé par M. Raphaël Vincent avec le titre « *Limitation du Pont de la Petite-Glâne de Salavaux abaissée à 10 tonnes.* », celui-ci a été signé par 7 conseillers.

La parole est donnée à M. **Raphaël Vincent** qui précise dans un premier temps qu'actuellement un tracteur avec une machine agricole derrière ne peut plus emprunter ce pont parce qu'il est limité à 10 tonnes.

M. Raphaël Vincent lit la conclusion du postulat :

« Conclusion du postulat

Face à cette situation, nous demandons à la Municipalité d'examiner les solutions possibles afin de moderniser ce pont aux normes actuelles, soit par une consolidation du pont existant, soit par son

remplacement. L'étude d'un pont provisoire doit également être envisagée afin de garantir la continuité du trafic agricole en tout temps, y compris lors de la réfection du village de Salavaux. »

Le Président informe que le Conseil communal doit décider s'il traite immédiatement ce postulat, dès lors de ne pas le renvoyer à l'étude d'une commission. En cas d'acceptation de traitement immédiat, le Conseil communal se déterminera sur la prise en considération et le renvoi ou non du postulat à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité, **Mme Claire-Marie Spahr** prend la parole. Elle remercie son auteur pour la rédaction de ce postulat et précise que la Municipalité partage les mêmes inquiétudes. Le pont a dû être limité à 10 tonnes parce qu'il ne correspond plus aux normes actuelles. Une expertise des ouvrages de la commune a été faite. Elle informe que la Municipalité a pris la décision de demander une offre à un bureau d'ingénieur pour aller de l'avant, probablement avec un nouveau pont, parce que celui-là date de 1890 à peu près. Il a eu quelques améliorations au cours de route mais selon l'expertise sa rénovation coûterait extrêmement cher et il est classé en 4 au niveau des monuments historiques. La Municipalité n'a pour l'instant pas pensé à faire un pont provisoire.

Le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

M. Jean-Michel Loup demande s'il a bien compris que la Municipalité a déjà entrepris ce que demande M. Raphaël Vincent et si ce postulat est nécessaire.

Mme Claire-Marie Spahr répond que la Municipalité a vraiment le souci de rendre les infrastructures utilisables et qui répondent aux normes actuelles. C'est pour ça qu'un bureau d'ingénieur avait déjà été mandaté pour analyser ce pont. C'est ce bureau d'ingénieur qui a demandé de le limiter à 10 tonnes. Tout le monde est conscient qu'il s'agit effectivement d'un axe important pour les agriculteurs. C'est une priorité pour la Municipalité de faire tout ce qu'il faut pour pouvoir le remplacer. Elle n'avait pas été pensé à l'option de faire un pont provisoire.

M. Fabrice Willemin demande s'il y aurait la possibilité de mettre des soutènements complémentaires provisoires en-dessous du pont pour le consolider et si cela a été discuté avec un ingénieur.

Mme Claire-Marie Spahr répond que dans les conclusions de l'expertise du pont de la Petite Glâne il y a quatre options retenues mais celle de la consolidation n'était pas une variante retenue. Elle rappelle que le pont actuel est vraiment en très mauvais état tant au niveau de la structure que la matière et qu'il faudrait aussi surélever le fond pour le rendre aux normes actuelles.

M. Fabrice Willemin indique que s'il comprend bien la consolidation n'a pas été vraiment étudiée dans les détails et que cela fait sens d'approfondir ce point avec le bureau d'ingénieur, donc d'étudier la consolidation et de la chiffrer puis de voir si c'est réalisable ou pas. Dans tous les cas il demande d'aller un peu plus dans les détails parce que dans le rapport il n'y a rien et pense que ça vaut la peine. Il soutient la demande de postulat.

Le Président rappelle que nous ne sommes pas là pour débattre du fond mais décider si ce postulat doit être pris en compte immédiatement ou non.

Mme Anne Jobin demande dans combien de temps il y aura une réponse de la Municipalité parce qu'il y aura des récoltes qui vont arriver et qu'il s'agit d'un point important pour les agriculteurs. Il y aura beaucoup de croisements et faire un nouveau pont cela prendra du temps.

Mme Claire-Marie Spahr répond que cela prend du temps et que pour cette année il n'y aura clairement pas de nouveau pont. Elle rappelle dans un tel cas, il faut étudier les variantes, apporter un préavis, il faut demander une pré-étude, avoir des plans validés, obtenir des subventions, ensuite une

fois passé par les marchés publics, validé le préavis et la mise à l'enquête. Elle rappelle que la Municipalité s'inquiète des infrastructures et de la sécurité et qu'ils ne peuvent pas autoriser un tonnage qui n'est pas approprié à la résistance de ce pont.

Le Président rappelle à nouveau, au vu du nombre de demandes de prise de parole, que nous ne sommes pas là pour débattre du fond mais de se positionner sur la prise en considération du postulat.

M. Bruno Neto a une question concernant la consolidation. Vu qu'il y aura des travaux au milieu du village de Salavaux, il demande s'il est pris en compte ou non que les bus puissent passer sur ce pont et à ce moment-là une consolidation devrait se faire très rapidement ou alors rien ne se fait sur ce pont.

Mme Laetitia Kohler répond que durant les travaux au milieu de Salavaux, le passage pour les convois agricoles et pour les camions sera garanti. Que dans l'immédiat c'est la seule solution qui est proposée et en mai-juin 2026 lorsque la route sera entièrement fermée durant une semaine, dans le cas où il n'y a pas le pont consolidé, il faudra dévier les véhicules lourds de plus de 10 tonnes sur Villars-le-Grand.

M. Christian Kolly indique avoir l'impression que ce postulat a permis de mettre le sujet sur la table et a bien compris que la Municipalité prend cela au sérieux. Il pense que tout le monde est d'accord dans cette salle de dire qu'il faut se dépêcher.

M. Damian Fioretta déclare que le postulat fait sens selon le degré d'urgence. Il indique que les gens sont concernés par la sécurité pour les enfants, pour les voitures, pour les piétons, pour les vélos, pour les oiseaux et pour les marmottes. Il va y avoir de gros travaux sur la route de Salavaux avec un trafic en bidirectionnel et rétréci par endroits et les périodes de récolte des agriculteurs arrivent. De gros convois vont passer sur cette route qui sera en travaux et il s'inquiète de l'état de cette route qui va être encore plus endommagée. Il y a l'aspect sécurité par rapport au rétrécissement de la route. Il se demande s'il est possible d'augmenter la sécurité et même de faire recours à l'armée pour monter un pont provisoire.

M. David Loup alerte sur le degré d'urgence du traitement de ce dossier et rejoint Fabrice Wuillemin sur la proposition d'une contre-expertise ou une autre solution sur un renfort éventuel. Le cas échéant faire appel à un autre bureau d'ingénieur qui pourrait par un coup d'une baguette magique changer le panneau à l'autre du pont pour une année ou deux.

M. François Maeder indique être favorable au postulat parce que cela permettrait de prendre en compte l'idée de consolider le pont et puis peut-être d'augmenter le tonnage afin de permettre de passer avec des véhicules standards, avec une machine derrière et de limiter le passage des tracteurs dans le village de Salavaux durant les travaux.

M. Antoine Parisod fait part de deux remarques. La première est que si l'idée est de détruire le pont, il faut l'utiliser pour qu'il tombe et que ce serait déjà du boulot fait. La seconde remarque est qu'au vu du nombre de personnes qui souhaitent prendre la parole et l'urgence du sujet, il est d'avis qu'il faut accepter le postulat qui a été proposé.

M. Raphaël Vincent déclare maintenir le postulat et précise ne toujours pas avoir de solution. Il a été discuté d'un passage de 3,5 mètres mais rend attentif qu'aujourd'hui les machines de récolte font 3,5 mètres et que c'est légal sur la route. Il rappelle que l'année dernière, le car postal passait sur ce pont et que maintenant plus personne ne peut passer.

La parole n'étant plus demandée, il est passé aux votes. Il y aura 2 votes, le premier concernant la décision de traiter immédiatement le postulat. En cas de oui, le second vote concernera l'acceptation ou non du postulat et son renvoi à la Municipalité.

Les votes sont ouverts :

Traitement immédiat du postulat : résultat du vote : 37 oui - 1 non – 0 abstention.

Le postulat est traité immédiatement.

Prise en considération du postulat : résultat du vote : 35 oui – 2 non - 0 abstention.

Le postulat est accepté et transmis à la Municipalité.

10. Informations des délégué.e.s dans les associations intercommunales

M. Léo Amiet, délégué auprès de l'ABV, prend la parole et lit un rapport s'agissant de la dernière assemblée qui s'est tenue le 11.12.2024. Il informe notamment avoir été élu à l'unanimité vice-président de l'assemblée des délégués et qu'un nouveau président issu du canton de Fribourg devra être élu conformément aux règles de répartition lors de la prochaine assemblée.

Le Président remercie M. Léo Amiet pour son rapport complet sur l'ABV et le félicite pour son élection à la vice-présidence de cette association.

M. Alain Bally, municipal, donne une information. La mise en place du charbon actif n'est pas faite pour l'instant donc le prix de l'eau va rester identique. Pour mettre en place cette solution, la Municipalité s'est opposé au PACOM de la commune de Cudrefin pour pouvoir agrandir l'usine.

Il n'y a pas d'autre délégué souhaitant prendre la parole.

11. Divers et propositions diverses

M. Cédric Bardet indique avoir vu dans la presse ces derniers jours que La Poste a fait des bénéfiques records notamment avec sa filière des cars postaux et demande ce qu'il en est des lignes de la commune, si l'on continue à financer du déficit sur ces lignes ou est-ce que cela a évolué ces dernières années.

M. Alain Bally, municipal, répond que la facture n'a pas changé donc que l'on continue à financer à la même hauteur que par le passé.

M. Philippe Loup indique que depuis la mise en service de la station de pompage, il y a beaucoup plus de calcaire voire du sable dans l'eau dans le village de Montmagny et demande s'il y a la possibilité de plus diluer l'eau pour qu'il y ait moins de calcaire, le cas échéant quelles sont les possibilités qui existent.

M. Alain Bally, municipal, répond que la particularité de Montmagny, c'est qu'il n'y avait plus de source et donc uniquement de l'eau du lac. Maintenant c'est la même eau que toute la partie ouest de la commune. On ne peut pas modifier. S'il y a du sable il faut l'annoncer et la commune fera venir le fontainier. En général c'est un défaut dans les conduites du particulier et non de la commune mais cela est vérifié à chaque fois.

M. Raphael Vincent a une remarque informative sur les panneaux 30 km/h., notamment sur le chemin des Vignes à Vallamand-Cotterd. Le panneau a été posé sur la route et il a eu l'occasion de croiser un camion qui était fortement sur la banquette. Sa crainte est que le bord cède à force que les camions passent dessus. Il pense que le panneau a tout son sens mais qu'il faudrait le déplacer un petit peu contre le talus afin de pouvoir libérer la voie comme elle était précédemment.

Mme Laetitia Kohler répond avoir pris note. Les normes veulent que les panneaux soient installés sur la route mais indique qu'elle ira voir sur place.

M. Christophe Tombez demande de quel côté les travaux de la route d'Avenches à Salavaux vont débiter.

Mme Laetitia Kohler répond que les travaux débiteront du côté du pont « coté Payerne » puis vont être organisés en tronçons d'environ 120 m. Il a été réfléchi à la planification des travaux pour éviter les travaux sur la place communale centrale à Salavaux durant l'été 2025.

Personne d'autre ne demande la parole, **le Président** remercie les membres du Conseil pour la bonne tenue des débats. Il remercie l'Etat de Vaud pour la mise à disposition de la salle du Parlement, les techniciens pour le bon déroulement de la séance, le député M. Thierry Schneiter ainsi que M. Vincent Grandjean, ancien chancelier du canton de Vaud, lesquels ont organisé la visite du Parlement et du Château avant la séance et finalement les personnes qui ont suivi en direct la séance sur internet.

Le Président rappelle que les prochaines élections communales auront lieu dans une année et que si des gens ont envie de s'engager pour le développement de la commune, les personnes intéressées peuvent s'approcher des différents groupes politiques.

Le prochain conseil aura lieu le 13 mai 2025 à Vallamand. Il est 19h37, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Amélie Besse